

explications qu'il a données, il ne m'a guère aidé à trouver ce que je devrai lui dire. La population de l'Ouest voudra connaître le principe qui sert de guide en ces matières. Le ministre déclare qu'il a rigoureusement fait la distinction entre les édifices pour lesquels des soumissions avaient été demandées et ceux qui n'avaient pas été l'objet d'avis d'adjudication. Cependant, dans le cas de Vernon, il s'est départi de cette règle. A mon humble avis—je suppose qu'à titre de nouveau représentant je dois peser mes paroles—il règne une grande confusion dans cette partie de l'administration.

Je dois avouer que j'éprouve de la sympathie pour le ministre des Travaux publics. Il me semble que le directeur général des Postes devrait assumer la responsabilité, lorsqu'il s'agit de l'érection d'un bureau de poste et ne pas laisser tourmenter, importuner et interroger le ministre des Travaux publics qui n'est pas toujours en état de fournir les renseignements qu'on lui demande.

Je pourrais en dire autant du ministre de la Milice. Il y a quelques instants, il s'est agi de la construction d'un édifice public, entreprise qui a été confiée au ministre de la Milice, dans le cours ordinaire des choses. Or, l'honorable ministre n'a pas pu répondre à plusieurs des questions, parce que cette affaire concernait le ministère de la Milice. Il me semble que, tout en ajustant les comptes entre les différents départements, le chef responsable du département pour lequel l'édifice doit être construit devrait réfuter les objections et répondre aux critiques que le projet soulève.

Répondant aux plaintes concernant la dépense de fortes sommes d'argent dans de petites circonscriptions, le ministre a dit que, parfois, le représentant de la circonscription venait demander énergiquement l'exécution d'une entreprise publique et gagnait ainsi un point.

L'hon. M. PUGSLEY: Je demande pardon à l'honorable député. Je crois qu'il fait erreur. Lorsque j'ai tenu ce propos, il s'agissait des plans qui étaient dressés avant d'autres. J'ai déclaré que, parfois, le ministre insistait pour les faire préparer plus rapidement.

M. BURRELL: Je suis bien aise d'accepter la parole du ministre. D'ailleurs, nous savons que cela a lieu très souvent dans l'état actuel de notre organisation politique. Nous savons que les instances d'un député ont pour résultat direct d'obtenir l'exécution d'une entreprise publique dans sa circonscription qui, sans cela, en aurait été privée.

Je soutiens que c'est là un principe essentiellement pernicieux. Toutes choses étant égales ou à peu près, par ailleurs, il est compréhensible que, dans l'état actuel de notre organisation politique, un gouver-

nement soit naturellement porté à favoriser ses partisans. Il en serait de même, j'imagine, sous tous les régimes. Mais la dépense peu judicieuse—il n'y a pas d'autre qualificatif à employer—des fonds publics pour la construction d'édifices dans de petites villes équivaut à un gaspillage; elle est certainement contraire à l'intérêt public et constitue une prodigalité déplorable qui est funeste pour la bonne administration d'un pays.

Je crois me rendre compte aussi bien que n'importe qui de la position où se trouve l'honorable ministre, c'est-à-dire que je comprends que nos ressources financières sont restreintes à l'heure qu'il est. Je sais qu'au cours du débat qui a eu lieu il y a une semaine ou deux, une foule de coups ont été donnés et reçus; que, parfois, le ministre est sorti vainqueur de la mêlée et que, parfois, il a eu le dessous.

Ce que la population canadienne désire, c'est qu'on s'occupe de ses besoins légitimes, soit qu'il s'agisse des Postes ou de tout autre ministère. Elle veut qu'on fasse droit aux raisonnables exigences du pays. Elle demande des bureaux de poste là où ils sont nécessaires et, surtout, un meilleur service postal dans les coins reculés du territoire où les habitants, s'ils sont dispersés, n'en contribuent pas moins à l'accroissement de la prospérité nationale.

Dans ma propre circonscription, il est des endroits où les habitants ne reçoivent leur courrier que quatre fois par année et ils supplient le Gouvernement de leur procurer au moins un service mensuel.

Lorsqu'on peut parler ainsi et en présence d'un tel état de choses, je suis d'avis qu'il faut satisfaire les besoins réels de la population avant de se livrer à de formidables dépenses dans des endroits moins dépourvus des choses nécessaires. Tournons les yeux vers la ville où j'habite. Je ne réclame pas un bureau de poste à grands cris, car je reconnais qu'il faut tenir compte des circonstances lorsque le pays passe par une crise financière, ce que toute la population admet, il me semble. Les citoyens peuvent différer d'opinions quant aux causes de cette crise, mais ils en admettent l'existence et ne sont pas tentés d'engager le ministère à faire des dépenses inutiles. Tous devraient partager ce sentiment. Mais nous éprouvons tous—c'est l'opinion générale dans ma circonscription—un vif ressentiment, lorsque nous constatons qu'on dépense sans la moindre nécessité ces grosses sommes d'argent dans de petites localités, et que nous avons l'humiliation de voir qu'on ne fait aucun cas de nos besoins les plus urgents.

Je désire offrir un exemple. Comment puis-je expliquer à mes commettants que le ministère ferme les yeux sur leurs besoins légitimes, lorsqu'il me faut leur avouer qu'il

M. M. BURRELL.